

Prise de position au sujet de l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats Werner Luginbühl

L'association des fondations donatrices suisses recommande de rejeter l'initiative parlementaire visant à renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations

Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (14.470)

L'initiative parlementaire déposée le 9 décembre 2014 par le conseiller aux Etats Werner Luginbühl

- vise à renforcer davantage les bonnes conditions-cadres applicables aux fondations d'utilité publique et ainsi l'attractivité du secteur des fondations par différentes modifications législatives en matière de droit fiscal et de droit des fondations. Elle vise également à améliorer les données disponibles concernant le secteur de l'utilité publique en Suisse.
- En novembre 2015, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a accepté l'initiative avec 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.
- **Le 3 novembre 2016 la Commission des affaires juridiques du Conseil national n'a pas donné suite à l'initiative avec 13 voix pour et 6 voix contre.**

Recommandation de SwissFoundations

SwissFoundations, l'association des fondations donatrices suisses, recommande à la Commission des affaires juridiques du Conseil national de rejeter l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats Werner Luginbühl (14.470) :

- Il manque à l'initiative une orientation stratégique claire. Elle comprend huit exigences distinctes entraînant des modifications législatives au niveau du droit des fondations et du droit fiscal.
- Même si SwissFoundations partage certaines exigences de l'initiative, l'association considère que le risque de retouches malheureuses du droit actuel lors du processus parlementaire est plus important que les avantages pouvant découler d'améliorations ponctuelles.
- En février 2013, le Conseil fédéral a présenté au Parlement une analyse approfondie concernant le secteur des fondations en Suisse dans laquelle il parvient à la conclusion que ni le droit suisse des fondations ni la surveillance des fondations ne doivent actuellement être révisés. En même temps, il a recommandé le classement de la motion Luginbühl.
- Telle qu'elle se présente, l'initiative ne correspond pas aux préoccupations du secteur suisse des fondations donatrices et n'est pas soutenue par SwissFoundations.

Motivation

Le secteur des fondations en Suisse est bien implanté et très attrayant du point de vue international. SwissFoundations recommande au Parlement d'examiner les modifications juridiques avec mesure et discernement et de ne pas y procéder sans nécessité.

En tant qu'association des fondations donatrices suisses, SwissFoundations a une position politique claire et s'engage avec fermeté pour des conditions-cadres libérales dans le secteur des fondations suisses. La position

de SwissFoundations se base sur trois exigences politiques visant à assurer durablement l'efficacité, le professionnalisme et la transparence du secteur suisse des fondations :

- renforcer l'impact social des fondations,
- assurer le suivi actif des conditions-cadres libérales et des avantages concurrentiels qui leur sont liés,
- exiger plus de transparence comme moteur du développement de la qualité dans le secteur.¹

Pour ce faire, SwissFoundations mise sur des solutions pragmatiques telles que par exemple la collecte régulière, l'évaluation et la publication de données statistiques centrales sur le secteur des fondations d'utilité publique, ainsi que sur une forte proportion d'autorégulation au sein même du secteur.

Il s'agit en effet d'éviter une réglementation excessive du secteur. Il faut assurer un suivi actif des conditions-cadres libérales et des avantages concurrentiels qui leur sont liés. L'acceptation de l'initiative entraînerait de nombreuses modifications législatives à l'issue incertaine. Par ailleurs, il n'est pas certain que les exigences très diverses et ne suivant pas de ligne conceptuelle claire puissent effectivement renforcer le secteur des fondations en Suisse. Seules des adaptations législatives pertinentes et obligatoires doivent être effectuées. Le Parlement a intérêt à procéder à d'éventuelles modifications juridiques avec mesure et discernement. C'est notamment grâce l'organisation libérale de la Suisse que notre secteur des fondations est l'un des plus attrayants d'Europe.

Zurich/Genève, le 28 juillet 2017



Lukas von Orelli
Président de SwissFoundations



Beate Eckhardt
Directrice de SwissFoundations

SwissFoundations – La voix des fondations donatrices suisses

Créée en 2001 par onze fondations, SwissFoundations réunit les fondations donatrices suisses d'utilité publique et donne à ce secteur une voix forte et indépendante. Réseau actif, voué à l'innovation, SwissFoundations promeut le partage d'expériences, la transparence et le professionnalisme dans le secteur des fondations en Suisse. Au cours des cinq dernières années, les fondations membres de SwissFoundations ont investi plus de 1,5 milliard de francs dans des projets et des initiatives d'utilité publique. SwissFoundations représente environ 25% du volume total des fonds accordés par les fondations d'utilité publique en Suisse.

www.swissfoundations.ch

¹ Voir : Prise de position politique. Efficacité, professionnalisme et transparence dans le secteur des fondations, juillet 2014, www.swissfoundations.ch/fr/stellungnahmen-sf.